

## **Ouverture de la procédure d'examen concernant le projet de concentration General Electric / Honeywell**

(Art. 32 et 33 de la Loi fédérale sur les cartels et autres restrictions à la concurrence, LCart)

Le 22 février 2001, la Commission de la concurrence a reçu la notification d'un projet de concentration: General Electric Company, Easton Turnpike, Connecticut, USA (GE) a l'intention d'acheter toutes les parts de Honeywell International Inc., Morristown, New Jersey, USA (Honeywell) par l'intermédiaire d'une filiale appartenant à 100% à GE.

*General Electric* est une entreprise très diversifiée active dans le monde entier, dans les domaines suivants : moteurs d'avions, systèmes industriels, technologie de l'éclairage, systèmes médicaux, médias, matières plastiques, systèmes énergétiques, domotique, systèmes de transport, services d'information et services financiers.

*Honeywell* est une entreprise de technologie et de production diversifiée active dans les domaines suivants : systèmes de navigation aérienne, automatisation et management des bâtiments, matières plastiques et produits chimiques, systèmes énergétiques et systèmes de transport.

L'objet de l'examen porte en particulier sur le domaine des moteurs d'avions et des systèmes de navigation aérienne.

Toutes les personnes et entreprises intéressées peuvent prendre position sur ce projet au secrétariat de la Commission de la concurrence.

Les prises de position doivent être présentés par écrit au secrétariat de la Commission de la concurrence dix jours au plus tard à compter de la date de cette publication. Ils peuvent être transmis au secrétariat par téléfax (031 322 20 53) ou par courrier postal, avec mention du projet de fusion cité en titre, à l'adresse suivante :

Sécretariat de la Commission de la concurrence  
Effingerstrasse 27  
3003 Berne

Selon l'article 43 LCart, seules les entreprises participant à la concentration ont qualité de parties.

3 avril 2001

Commission de la concurrence  
Secrétariat

## **Engagement de la procédure d'examen concernant le projet de concentra-tion General Electric / Honeywell**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2001
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	13
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	03.04.2001
Date	
Data	
Seite	1308-1308
Page	
Pagina	
Ref. No	10 125 295

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.